Un progrès en chemin dans le canton de Soleure ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 632

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-264768

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

IN MEMORIAM

Julie Weidmann

Les lettres suisses allemandes ont fait une nouvelle perte ; Mme Julie Weidmann-Bosch est morte avant Noël ; elle n'avait que 55 ans. Son mari est pasteur à St-Gall, après l'avoir été à Kesswil. Ses paroissiens avaient appris à aimer cette femme d'élite, au cœur large, à la compréhension vive qui avait su gagner le cœur des enfants et des adolescents. A ces dons du cœur, Mme Weidmann unissait ceux de l'esprit; on lui doit de nombreuses œuvres, lyriques avant tout: *Baumlieder*, *Seele, Mein Saitenspiel*, une plaquette *Advent*, à la mémoire de son enfant mort-né ; l'horreur de la guerre lui avait dicté *Die Worte, in die Zeit gesprochen*, sans parler de sa collaboration à plusieurs périodiques.

Mme Weidmann était depuis 1937 membre de la commission des programmes du poste de Beromünster, seule femme dans toute la Suisse, pour nos trois postes émetteurs, à pouvoir exprimer une opinion féminine, les désirs des femmes en matière d'émission, et aussi leurs critiques. On avouera qu'en considération du nombre des écouteuses, c'est bien peu et qu'il conviendrait vraiment qu'à côté des femmes admises devant le microphone, il y en eût quelques-unes appelées à exercer une influence sur les programmes ; elles auraient certainement beaucoup de choses à proposer. C'est pourquoi le départ prématuré de Mme Weidmann cause des regrets, non seulement parmi le public lettré, mais aussi dans la grande masse des écouteuses de radio.

S. F.

Elisabeth Balsiger-Tobler

C'est avec autant de surprise que de regrets que nous avons appris la mort subite, des suites d'une crise cardiaque, de cette femme âgée de 46 ans seulement, et dont l'autorité et les capacités allaient s'affirmant, qui nous permettait de voir en elle un des chefs futurs de notre mouvement.

En effet, juriste de talent, avocate d'une grande expérience, — ce qui ne l'empêchait point d'être une épouse parfaite, Mme Balsiger-Tobler a été une précieuse collaboratrice pour tout le mouvement féministe zurichois, et, au delà des frontières de ce canton, pour le féminine suisse. Ses débuts difficiles (elle perdit son père encore toute jeune et dut gagner de bonne heure son pain et celui de sa famille comme employée de bureau) lui avaient fait comprendre, mieux qu'à d'autres plus favorisées, la nécessité, pour toute femme qui doit se tirer d'affaire seule, d'une énergie et d'une vaillance qui ne se ralentissent pas; mais son intelligence claire et prompte, son sens pratique des réalités, son calme et sa gaîté et surtout son sentiment de la justice et son cœur généreux lui crêèrent de nombreuses et solides amitiés parmi tous ceux et toutes celles qui, de plus en plus nombreux, recouraient à elle.

Persuadée de la nécessité pour les femmes de s'associer pour défendre leurs droits, leurs intérêts professionnels, intellectuels ou moraux, elle était sinon la fondatrice, du moins le chef de nombreux groupements, parmi lesquels surtout lui tenaient à cœur l'Association des anciennes élèves de l'Ecole de commerce de Zurich et la Fédération suisse des Associations de femmes employées. C'est à ce titre principalement que nous la rencontrions dans diverses séances de Comités. Elle se préoccupait vivement du développement professionnel des femmes, ses anciennes collègues, de l'amélioration de leurs conditions de travail, de leur droit à l'emploi, qu'elles fussent mariées ou célibataires, et défendait l'indépendance économique de la femme comme la meilleure sauvegarde de leur indépendance tout court. Les expériences de sa carrière d'avocate lui ayant fait voir bien souvent de douloureux conflits conjugaux, elle se trouvait aussi parmi les initiatrices à Zurich d'un Office de consultations juridiques et sexuelles. Et il nous faudrait dire beaucoup encore pour faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas connue toute l'étendue de la perte que viennent de faire, non seulement ses proches, non seulement ses amis, ses collaborateurs et collaboratrices, mais les causes qu'elle défendait si bien et qui sont aussi les nôtres.

M. F.

Mme Cantova-Chausson

Mme Cantova-Chausson, morte le jour même de l'anniversaire de ses 73 ans, était une de ces institutrices mariées, tant critiquées, qui sont l'honneur du corps enseignant vaudois et qui ont exercé une influence décisive sur leurs disciples.

Diplômée de l'Ecole normale de Lausanne, elle avait enseigné uniquement dans le district d'Aigle. Pédagogue tout à fait remarquable, douce et maternelle, elle avait une manière à elle de prendre les petits, pour leur faire faire de rapides progrès, tout spécialement en orthographe... Grande observatrice, réfléchissant et lisant beaucoup, spécialement attirée par l'origine du langage, elle découvrit par ses propres moyens les relations entre le langage articulé, la formation des sons et l'écriture ; et appliquant ses découvertes à l'enseignement du français et de l'orthographe, spécialement chez les enfants retardés, elle obtint très vite des résultats surprenants. Très vite ses collègues d'abord, les journaux pédagogiques ensuite parlèrent d'elle, et de fameux éducateurs, comme Decroly, le pédagogue belge, ou Sir R. Paget, helléniste et orientaliste, membre de la Royal Academy de Londres entrèrent en relations suivies avec elle. Sir R. Paget notamment aurait voulu qu'elle publia les résultats de ses recherches: hélas! de pareilles publications étaient au-dessus des moyens d'une institutrice de campagne, et sa méthode heurtait à un tel point les théories officielles qu'elle ne pouvait songer à obtenir une subvention pour faire connaître ses travaux si originaux. Faute d'argent, la méthode Cantova resta donc inconnue des savants ; heureusement toutefois que des articles de journaux, des expériences dans des écoles privées la firent peu à peu connaître d'un public toujours plus étendu.

Féministe active et suffragiste énergique, Mme Cantova fut de celles qui, dans le petit village de Roche, forcèrent la main aux autorités inertes pour faire réparer l'église qui tombait en moisissure! Elle contribua aussi avec ses collègues à fonder une bibliothèque populaire, et en août 1914 s'efforça de remplacer avec d'autres les hommes mobilisés, puis de venir en aide à des soldats en créant une lessive de guerre, qui fut la première du genre. Membre actif de l'Union des Femmes d'Aigle, de la Section locale pour le Suffrage féminin, comme de la Commission scolaire, elle fit tant et si bien que les autorités finirent par accéder au vœu des femmes de créer une école ménagère. De nombreuses conférences, des articles de journaux, notamment sur le droit au travail de l'institutrice mariée, qu'elle défendit avec énergie dans les colonnes de notre journal, complétèrent cette activité féconde. Aussi tous ceux qui eurent le privilège d'être ses élèves, ses collègues, ses auditeurs, comme celles qui savent la vaillance dont elle fit toujours preuve, lui gardent un souvenir ému et respectueux.

S. B.

Une campagne en faveur de la famille
dans le canton de Genève

Après dix-huit mois d'études et d'enquêtes, la « Communauté d'Action pour la Famille », créée en automne 1941 avec l'aide de diverses Sociétés, a fixé à la première semaine de février sa campagne de propagande en faveur de la famille.

Cette campagne doit débuter par une grande conférence publique le 4 février à la Salle de la Réformation, présidée par M. le Conseiller d'Etat Alb. Picot, dont les deux orateurs seront M. le pasteur H. d'Espine et Mgr. Besson ; puis suivront des conférences sur des sujets d'ordre divers, conférences religieuses, morales, médicales, sociales, éducatives, etc., etc. D'autre part, deux brochures seront publiées au même moment, l'une par M. le pasteur Courvoisier-Zbinden : *Foyer chrétien*, l'autre par M. Ed. Ganter, secrétaire du Cartel chrétien-social: *Offensive de vie, offensive de justice sociale*. Le dimanche 7 février, en outre, des prédications consacrées à la famille auront lieu dans tous les temples et toutes les églises du canton. Enfin appel sera également fait à la presse, à la Radio, au cinéma pour attirer l'attention de tous sur cette rénovation de la famille à laquelle collaborent de nombreux milieux officiels, pédagogiques, scolaires et spirituels.

Une religieuse officier d'état-civil

Nous apprenons qu'à Périgueux, chef-lieu du département de la Dordogne, à l'occasion du remaniement du Conseil municipal, la supérieure d'un couvent, sœur Joséphine, a été nommée officier d'état civil. C'est pour la première fois peut-être dans l'histoire de France qu'on a vu ces jours-ci sœur Joséphine, ceinte de l'écharpe tricolore, emblème de ses fonctions, procéder au mariage civil d'un jeune couple. Espérons qu'ayant été bénis par une autorité civile et religieuse en même temps, les jeunes époux en seront doublement heureux !

M. S.

Un progrès en chemin dans le canton de Soleure ?

Une nouvelle loi est en préparation dans ce canton, d'après laquelle les communes bourgeoises auraient le droit de reconnaître aux femmes l'électorat et l'éligibilité en matière d'école, d'assistance et de tutelle. Le fait que ce projet a été préparé par le Département de l'Intérieur semble peut-être lui assurer quelques chances de succès.

Le Code Pénal et les tribunaux pour enfants

L'éligibilité des femmes

N. D. L. R. *Parmi l'abondante littérature non officielle qu'a fait surgir l'entrée en vigueur du Code pénal suisse, le 1er janvier 1942, il faut spécialement relever l'excellente étude qu'a consacrée la revue* Pro Juventute *(No 2, 1942) à l'organisation des tribunaux d'enfants dans les dix cantons*[1] *qui ont ainsi devancé l'application des dispositions du C. P. S. Comme un des chapitres de cette étude qui traite de l'éligibilité des femmes à ces tribunaux nous intéresse tout particulièrement, nous en donnons ci-après la traduction française légèrement abrégée.*

...La juridiction pénale des mineurs s'est donné pour tâche la réadaptation et l'éducation du jeune délinquant, et la procédure pénale des cantons doit servir elle aussi ce but. Par conséquent les autorités compétente doivent, non seulement établir les faits, mais encore vouer toute leur attention à l'examen de la personnalité de l'enfant, car c'est seulement par la compréhension de cette personnalité que la juridiction pénale juvénile peut atteindre efficacement son but.

C'est tout particulièrement sous cet angle que la collaboration des femmes a une valeur réelle dans la juridiction pénale des mineurs, et cela non seulement par leur connaissance parfaite des conditions personnelles du mineur, mais encore par le contact bienfaisant et immédiat qu'elles établissent avec lui. Grâce à cette collaboration presque indispensable avec leurs collègues masculins, la juridiction pénale des mineurs a gagné en profondeur. Toutefois, les Codes pénaux cantonaux faisant dépendre l'éligibilité de la femme aux tribunaux d'enfants de ses droits civiques, cette collaboration, si nécessaire pourtant, n'a été possible que là où la loi la prévoyait expressément. Actuellement certains cantons reconnaissent les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes; d'autres lui confèrent seulement une collaboration partielle. Voici d'ailleurs un rapide exposé de la situation dans chaque canton :

1. Dans quatre cantons, les femmes peuvent exercer les fonctions d'avocats des mineurs. Zurich et Argovie ont témoigné à ce sujet de la plus grande largeur de vue en stipulant l'éligibilité des femmes en ce domaine, ce qui, pour Zurich, remonte à 1919 déjà. Dans le canton de Thurgovie, les femmes peuvent exercer les fonctions d'avocats des mi-l'avocat des mineurs, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants ou de jeunes filles. Une disposition semblable existe à Lucerne, où l'assistante de l'avocat des mineurs peut exercer les compétences de celui-ci s'il s'agit de délinquantes du sexe féminin.

[1] Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, St-Gall, Tessin, Thurgovie, Vaud et Zurich.

Publications reçues

Th. Bovet : *Credo Helvétique*. Ed. Delachaux et Niestlé S. A. Prix: 1 fr. 50.

Le *Credo Helvétique* de M. Th. Bovet devrait se trouver dans tous les foyers suisses, car ainsi chacun pourrait y puiser constamment l'élan spirituel nécessaire à l'accomplissement de sa tâche sociale, familiale ou patriotique. Dans ce mince volume publié sous les auspices de la Ligue du Gothard, on trouve énoncées en phrases brèves et nettes toutes les directives nécessaires au citoyen suisse, qu'il s'agisse de son attitude dans la famille, dans la profession ou dans la communauté.

Le *Credo Helvétique* se distingue par la largeur de ses vues, la générosité de ses conceptions. Celui qui l'adopte peut appartenir à n'importe quel parti, à n'importe quelle église, mais il s'engage à respecter les opinions des autres, à désirer même des adversaires. Il reconnaît humblement que lui-même est incomplet, qu'il a besoin de tous et que notre équilibre suisse n'est réalisé que grâce à la grande diversité de goûts et de tendances qui se manifestent chez nous.

Les femmes aussi doivent pouvoir participer à la vie de la collectivité, le *Credo* ne les oublie pas : « La femme a d'autres dispositions et une autre tâche que l'homme ; aussi est-elle tout aussi nécessaire que lui au pays et mérite-t-elle les mêmes droits ».

Que beaucoup de Suisses s'inspirent d'un tel Credo et les problèmes d'aujourd'hui et de demain seront résolus d'avance !

A. W.-G.

Alphonse de Lamartine : *Christophe Colomb*. Nouvelle édition revue et corrigée, publiée avec une introduction et un glossaire par Ant. Velleman. Préface de Charles Fournet. Genève, Jullien, éditeur, éditions de l'Ecole d'Interprètes, 1942.

Ce livre, peut-on dire, a deux héros: Christophe Colomb et Lamartine. Et à ceux auxquels cette compagnie semblera curieuse, il faut répondre en leur rappelant la vieillesse laborieuse du poète des *Méditations*, vieillesse durant laquelle, pour faire face à ses difficultés financières, il se mit à écrire, le plus souvent pour la revue *Le Civilisateur*, force ouvrages de vulgarisation littéraire et historique. Ouvrages hâtifs, qu'il ne semble pas avoir toujours pris le temps de relire, ouvrages où l'on relève trop d'erreurs non corrigées, mais qui, cependant, portent la marque de l'inspiration d'un vrai poète. La biographie de Christophe Colomb est de ceux-là.

Car cette figure à la fois romanesque et mystique, cette figure surtout d'un homme qui marche droit à son idéal, sans se laisser arrêter ni décourager par les difficultés, les embûches, les jalousies, ni par cette terreur de l'inconnu, que ne pouvait pas manqer de ressentir un navigateur du XVIme siècle s'embarquant face à la ligne de l'horizon! cette noble et savante figure de Colomb ne pouvait manquer de séduire Lamartine. Mais qui donc lisait encore la biographie qu'il lui a consacrée, voici bientôt cent ans, à la date de 1852? C'est pourquoi nous devons beaucoup de reconnaissance à M. le professeur Vellemann, l'initiateur distingué de l'Ecole d'Interprètes de l'Université de Genève, qui a déterré cette biographie de l'oubli pour la présenter au public d'aujourd'hui, en a corrigé les inexactitudes, en a interprété là où cela était nécessaire le texte parfois contestable, bref l'a rajeunie et éclairée avec autant d'intelligence historique que de scrupules littéraires. On la lira donc avec intérêt et admiration pour la perpétuelle consécration à son idée que fut la vie de l'explorateur gênois, mais aussi avec la joie de se laisser bercer au rythme lamartinien que déroulent tant de phrases comme celle-ci:

La mer aussi commençait à rouler ses présages...

M. F.

«Humanus ». Faits et témoignages à rappeler aujourd'hui... Genève, 1942. En dépôt au Secrétariat du Mouvement Populaire Suisse en faveur d'une Fédération des peuples.

Sous le pseudonyme d'«Humanus» ont été recueillis des fragments d'articles ou de discours qui datent des années 1920 à 1930 et qui émanent de journalistes, d'écrivains, de penseurs, d'hommes politiques connus. Tous ont essayé d'arrêter l'humanité sur la route de la catastrophe; ils ont dénoncé les erreurs au moment où l'on s'obstinait à les commettre, ils ont montré le gouffre vers lequel nous étions entraînés. On a refusé d'entendre leurs avis; on nous les propose encore une fois, refuserons-nous d'en tenir compte ? Non, espérons-le, et nombreux seront les lecteurs de cette courte brochure.

Une remarque, pourtant. Sur 85 fragments publiés, cinq seulement sont signés par des femmes. Est-ce à dire qu'elles ont été plus aveugles que les hommes ? Nous ne le croyons pas et l'on pourrait en citer beaucoup qui furent clairvoyantes et lancèrent des appels qui méritaient d'être entendus. «Humanus» a sans doute pensé que leur voix manquait d'autorité et que l'on écoutait plus volontiers les voix masculines. Hélas, hélas, c'est bien vrai!

A. W.-G.

André Chédel : Deux traductions, l'une du grec ancien, l'autre du grec moderne. Aux Editions des Nouveaux Cahiers. La Chaux-de-Fonds 1942.

« *Ion* ou de la poésie » est un des célèbres dialogues de Platon, que l'auteur de ce compte-rendu ne saurait, hélas! goûter dans le texte original. C'est avec d'autant plus de plaisir qu'elle a pris connaissance de cette œuvre dans une traduction en bon français, et cela est particulièrement heureux par le fait que jamais il n'a été publié tant de mauvaises traductions ! Nous voulons dire, même s'il s'agit de langues qui ne nous sont pas familières, qu'on sent à chaque instant